

Commune de FLEAC
16730

ARRÊTÉ
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

Le Maire de la Commune de Fléac

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et *notamment son article L 2122-18* permettant au Maire, *sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,*
- Vu la loi n° 92-108 du 8 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints, établi lors du Conseil Municipal du 21 mars 2026 créant 6 postes d'adjoints, et élisant ensuite comme adjoints : Patricia LAINE (1^{er}), Mathieu LABROUSSE (2^{ème}), Christine CHAUVEAU (3^{ème}), Patrick LOJEWSKI (4^{ème}), Christine AUDRA (5^{ème}), Romain SOETE (6^{ème}),

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. Serge LAGARDE conseiller municipal est **délégué** pour toutes les questions relatives **aux Relations usagers (travaux et urbanisme)**, sous la coordination de **M. Mathieu LABROUSSE**, Adjoint délégué au Cadre de vie, développement durable, projets structurants et urbanisme.

A ce titre, il est chargé de :

- Préparer, animer et assurer le suivi des réunions de la commission Cadre de vie, développement durable, projets structurants et urbanisme avec l'adjoint référent Mathieu LABROUSSE,
- Suivre les travaux en régie, en collaboration avec le directeur des services techniques,
- Seconder l'adjoint dans les réunions de suivi des chantiers,
- Prendre en compte et faire remonter les demandes des citoyens dans le cadre de la proximité,
- Veiller à relayer l'information relative aux travaux projetés auprès des services municipaux, des commissions, et du bureau municipal en collaboration avec le directeur du service technique,
- Participer à l'animation des réunions d'information - avant réalisation de travaux - dans les quartiers avec l'aide du directeur du service technique,
- Aider Madame le Maire et l'adjointe aux ressources humaines à veiller à la sécurité du travail du personnel des services techniques en collaboration avec le directeur des services techniques, et en application des plans d'actions du DUER,
- S'assurer auprès du DST et de l'adjoint au Cadre de vie, projets structurants, urbanisme et développement durable qu'avant tout projet de travaux y compris par la régie municipale, les demandes d'autorisation d'urbanisme ou de déclaration de travaux et les consultations préalables auprès des autorités compétentes ont été effectuées.

A ce titre, il pourra :

- Signer les courriers, sans incidence financière dans cette délégation.

AR Prefecture

016-211601380-20260323-A2026_50-AI
Reçu le 24/03/2026

En cas d'empêchement ou d'absence du Maire, et de M. Mathieu LABROUSSE adjoint au « Cadre de vie, développement durable, projets structurants et urbanisme », il pourra :

- Signer les convocations aux réunions de la commission « Cadre de vie, développement durable, projets structurants et urbanisme ».

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Mathieu LABROUSSE adjoint au « Cadre de vie, développement durable, projets structurants et urbanisme », il pourra :

- Assister aux bornages pour lesquels la Commune est conviée.

ARTICLE 2 :

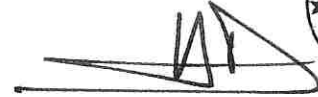
Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Charente, Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance d'Angoulême, Monsieur le receveur de la Trésorerie d'Angoulême Municipale et Amendes, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Hiersac et notifié à l'intéressée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait à Fléac, le 23 mars 2026
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifié exécutoire compte tenu de

Transmission à la préfecture du : 24/03/2026

Réception à la préfecture du : 24/03/2026

Publication par affichage du : 24/03/2026

Notification à l'intéressé du : 24/03/2026

